

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPT 2008

L'an deux mil huit le vingt deux septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur REBEROT Nicolas, Maire.

Présents : Mmes. et M REBEROT, POINTIER, FERTE, , SZCZUKA, VAN ZUILEN, GUERIN, LENCEL, LUCOT, DESTREZ, DEBOSQUE, DUBOIS, WINTREBERT.

Absents excusés : Mme et M PREDOT, HUTIN

Procurations :

Francis HUTIN donne pouvoir à Eric DEBOSQUE

Sylvie PREDOT donne pouvoir à Nicolas REBEROT

Absente : Mme REBAUDO

1- Assainissement

1-1 Point travaux

Bruno L expose brièvement l'avancée des travaux.

Fin septembre : une 2^{ème} équipe Desgrippes devrait arriver.

Voir avec Desgrippes et Hublin :

- « tapis de gravillons » dangereux
- demander le planning d'avancée des travaux
- vitrine d'affichage et pancarte à l'entrée de Ressons défoncées
- « bouteilles alcool sur le chantier, détritrus dans les tranchées »

Voir pour programmer une réunion de coordination entre les entreprises et la MOE

Contrôles SATER : beaucoup de points de non-conformité relevés (17)

1-2 Règlement

Eric D présente le dossier qui devrait être donné aux habitants lors des prochaines réunions publiques.

- Guide : comment l'appréhende l'habitant « X » ?
Faut il en faire un résumé ?
- Règlement
- Tarifs et échéanciers : *en cours de réflexion et de validation*

a – **pour frais de raccordement** (accès au service d'assainissement)

- ➔ pdt les travaux, pour un montant de 1250 euros,
soit :
à réception de facture (env 10 février 2009)
paiement en 3 fois par prélèvement auto (fev – mars – avril)
cas exceptionnels à voir avec la trésorerie
- ➔ après les travaux : environ 3750 euros
si nouvelle construction, demander un devis

cas particuliers

b – pour participation au service d'assainissement :

- paiement au 10 juin :
abonnement annuel (60 euros)
redevance d'estimation de 50 % de la consommation de année N-1
- paiement au 10 novembre :
solde suivant le relevé du compteur par le synd des eaux

la redevance du m3 d'eau : calculée chaque année pour équilibrer le budget (entre 3.50 et 4.50 euros)

Remarque : la consommation d'eau potable reste facturée par le synd des eaux.

Pour 2009, il faut inciter les habitants à se raccorder le plus rapidement.

Proposition : faire payer ½ ou 75% de l'année 2008, l'année suivante ?

Date des **réunions publiques**, reportée à une date à valider avec notre AMO

Remarque : dès que possible

- Aides au particuliers (partie privative) :

→ agence de l'eau : aide versée à la commune qui reversera aux habitants, sous condition d'engagement de 80 % de la population à faire les travaux dans les 2 ans, et après contrôles de fumées, colorants, déclaration de déversement, coordonnés par G2C.
Plafond de 40 %

→ aides complémentaires (CAF, ANAH, caisses de retraite ...) : « Aisne Habitat » propose la tenue de permanences pour les habitants : informations et conseils au cas par cas.
Convention à financer avec la commune : 490 euros HT / permanence de 3 H ½ avec 2 techniciens (env. 10 personnes / heure)

- Déclaration de déversement au réseau

Délibération pour lancer la procédure.

2- Achat de terrains

2-1 Trésorerie

Accord du propriétaire principal : lancer la procédure de négociation pour avancer le projet.

Remarque du DPU : la mairie reste prioritaire sur le locataire, prioritaire en cas de vente.

Prix de réf donnés par France Domaine (service du ministère des finances) :

- en 1AU : 6 euros / m2
- en 2AU : 2 euros / m2

PVNR déjà votée : oblige les propriétaires à participer financièrement aux aménagements d'urbanisation.

Coût estimatif de viabilisation demandé à G2C,

Rappel : **D.U.P.** = **D**éclaration d'**U**tilité **P**ublique (démarche très longue et souvent mal ressentie)

2-2 La Montagne

Projet d'acheter le terrain boisé dit du « Trou Poncet » : 700 euros / 2200 m²
Permettra de dégager et d'aménager les abords du lavoir.

Délibération : autorisation d'achat du terrain et d'entreprendre les démarches.

3- Salles communales

3-1 Règlement

le règlement proposé est adopté

3-2 Tarifs

Pour une association :

- définir les plages horaires
- nettoyage et remise en état systématique et obligatoire
- 15 euros / séance (la 1^{ère} est gratuite)

Pour les locations du Week end :

- augmentation de la caution : 500 euros pour TOUS
- location aux habitants de Ressons : 150 euros
- location pour les extérieurs : 300 euros

Pas de changement de tarif pour les vins d'honneur en semaine.

Tarifs valables pour les réservations à partir du 1^{er} octobre 2008

4- Questions diverses

4-1 subvention aux associations

- « site Natur' Artlaine » (Sabine Desmaret) : 50 euros
- Club St Georges : subvention votée non versée, en attente de autorisation de la sous préfecture.

4-2 divers

- Promoteur éolien : délibération d'autorisation de principe pour entamer les démarches.
- ouverture de pli de la procédure adaptée concernant le choix d'un maître d'œuvre pour la restauration du bâtiment communal sur 2 niveaux :
1 candidature : cabinet Bellière Manière – Mme Morinière
- aménagement de la Vache Noire : Montigny Lengrain ne souhaite pas s'engager actuellement sur ce territoire.
Eric D rappelle que c'est en contradiction avec leur précédente délibération prise il y a qq mois.
- Travaux sur le passage à niveau de la Vache Noire : voir si déviation à prévoir pour les bus.
- Réunion CCAS : préparer les convocations pour le 1^{er} octobre à 18h30
- journée du patrimoine : les expositions étaient intéressantes, celle de Géraldine Pelletier est maintenue jusqu'au 28 septembre
- Risques statutaires : choix du prestataire. Délibération à prendre avec choix de l'option.

La séance est levée à 22 heures 45.